

Le métier. *Le technicien supérieur en SP3S*

travaille dans une logique de réseau avec un ensemble de partenaires institutionnels et de professionnels oeuvrant dans les champs sanitaires, sociaux, médico-sociaux.

Il met ses compétences techniques, administratives, relationnelles au service des publics demandeurs de soins, de services, de prestations sociales...

Il procède à l'analyse des besoins, il permet l'accès au droit, il propose des services et des prestations, il organise et gère leur mise en œuvre, il contribue au système d'information..

Dans le cadre de ses interventions, selon le secteur professionnel et la structure qui l'emploie, il pourra participer au développement des missions et des activités de cette dernière, à la coordination et l'animation des équipes de professionnels.

Technicien supérieur
en services et prestations
des secteurs sanitaire
et social (BTS SP3S)



Domaines d'activités. Les lieux d'intervention sont divers : organismes de protection sociale : caisses de sécurité sociale, mutuelles, groupes d'assurances... ; établissements et services sanitaires, sociaux, socio-éducatifs ; CCAS... ; établissements de prise en charge des personnes âgées, handicapées... ; structures développant des services d'aide à la personne, d'aide à domicile...

Technicien supérieur en **Services et prestations des secteurs sanitaire et social (SP3S)**

BTS en alternance (contrat de professionnalisation) / Formation sur 2 ans / à Montpellier

Pour s'inscrire

• Conditions d'accès

Ce BTS se prépare en alternance par un contrat de professionnalisation

Le candidat pour entrer en formation doit signer un contrat dans une structure employeur des domaines d'activités cités.

La formation est ouverte :

- aux titulaires des baccalauréat technologiques, général, professionnel,
- aux titulaires d'un diplôme homologué de niveau IV
- ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires.

Outre ces prérequis, un entretien avec un responsable de l'IRTS permettra de valider le projet de formation du candidat.

• Calendrier

Pré-Inscription > jusqu'à mi-juin

Entretien > fin juin

Inscriptions définitives liée à la signature du contrat de professionnalisation

Rentrée > septembre

Une formation en alternance

La formation se déroule sur deux années scolaires en alternance : 2 jours à l'IRTS, 3 jours dans la structure employeur

> **1100 heures de formation théorique**
réparties en 7 modules

- Module A : institutions et réseaux des champs sanitaires, sociaux, médico-sociaux (94 h.)
- Module B : connaissance des publics (110 h.)
- Module C : prestations et services (102 h.)
- Module D : techniques de l'information et de la communication ; français (252 h.)
- Module E : relations de travail, gestion de ressources humaines (60 h.)
- Module F : techniques de gestion administrative et financière (129 h.)
- Module G : méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social (274 h.)
- Anglais : 79 h.

> **Formation pratique** : 3 jours par semaine dans la structure employeur. 35 heures sur un lieu professionnel différent de la structure employeur.

Le diplôme de BTS est délivré par le ministère de l'Éducation nationale. Cette formation est définie par l'arrêté du 19 juin 2007.

+ d'infos

www.irts-lr.fr

04 67 07 02 41 / beatrice.cussigh@irts-lr.fr

> Dossier de pré-inscription sur le site internet

> Toutes les infos nécessaires actualisées (dates, procédures...)

> Autres : compléments d'infos sur le métier, vie étudiante...

+ d'infos